

Retraites par points



12/09/19

Derrière le vernis de la com', Des attaques tous azimuts contre nos retraites

Depuis la mobilisation des « gilets jaunes », le gouvernement et le président Macron ont perdu de leur superbe. Alors qu'ils espéraient faire passer leur réforme sur les retraites au 1er semestre 2019, ils ont reculé l'échéance et parlent maintenant d'une « grande consultation » qui pourrait durer... 1 an ! Tout cela pour faire passer leurs attaques après les municipales de 2020 voire pendant l'été ?

Pourtant, leur système « par points » est déjà ficelé et c'est une parodie de débat qui s'annonce. Si le gouvernement joue la montre, c'est qu'il sent qu'une mobilisation pourrait mettre le feu aux poudres. Car bien des salariés, du public comme du privé, ont vu que l'objectif de cette réforme c'est de réduire les pensions des futurs retraités ou de les obliger à partir de plus en plus tard à la retraite.

Un système universel « par points », kesaco ?

Le gouvernement a sorti sa plus belle com' pour nous vendre son système par « points ». Il serait universel (fusionnant l'ensemble des systèmes, les régimes de base et complémentaire), plus juste et plus lisible... Si ce système était mis en place, nous devrions acquérir, au long de notre carrière, des points dépendants des cotisations prélevées sur nos salaires. Le nombre de points dépendrait de la **valeur d'achat** du point (10 € par ex.). Au moment où l'on prendrait notre retraite, le montant de la pension serait le produit du nombre total de points acquis et de la **valeur de service** du point à la liquidation (0,55 € comme point de départ). Toute la subtilité, c'est que la valeur de service **va fluctuer d'une année sur l'autre**, en fonction du nombre de retraités et de la croissance ! Il sera **impossible d'anticiper le montant de sa retraite** comme dans le système actuel (50% du salaire des 25 meilleures années dans le privé - régime de base).

Les contraintes de la finance contre la satisfaction des besoins sociaux

C'est en réalité une logique purement financière qui sous-tend cette réforme avec la mise en place d'un système « automatique » basé sur des contraintes financières gravées dans le marbre (**14% du PIB max accordés aux retraites**, taux de cotisation 28%) pour ajuster année par année le montant des retraites. Alors que le système actuel est un système à **prestations définies** (le montant des pensions, c'est-à-dire ce qui permet aux retraités de vivre !), ce système par « points » est un système à **cotisations définies** (pour satisfaire des critères financiers que les « grands de ce monde » ont fixés). Si la démographie entraîne une augmentation du nombre de retraités, la part du « gâteau » PIB étant limitée pour eux (14%), **la pension de ceux qui partiront en retraite sera plus faible** ! C'est aux grands actionnaires dont la part du gâteau ne cesse de grandir année après année qu'il faudrait appliquer cela.

Nous avons tous pu noter que le système actuel s'était dégradé au fur et à mesure des contre-réformes imposées par les gouvernements : retraite à 62 ans, augmentation de la durée de cotisation (42 ans pour taux plein), avec comme conséquence une baisse des pensions. Mais le **nouveau système revient à créer un algorithme qui répond aux critères financiers au détriment des retraités**. Déjà, avec les hypothèses actuelles, **ce nouveau système conduirait à baisser de 15 à 23% le montant des retraites d'après un collectif d'experts** (voir article du Parisien au verso de ce tract).

RAPPEL : Signons et faisons signer la motion « Avenir de Lardy 2019 »

Les hypothèses de fermeture des bancs monocylindre à Lardy et le constat du manque de moyens humains et matériels (investissements, maintenance, etc.) vivent les inquiétudes sur l'avenir du CTL. Nous, salariés de Lardy (Renault et salariés prestataires) :

- interpellons la direction sur ces questions et demandons des réponses rapides sur l'avenir des moyens d'essais de Lardy
- demandons des investissements dans de nouveaux moyens d'essais, des moyens pour la maintenance des bancs d'essais actuels et des embauches pour arrêter la précarité à tout-va et travailler dans de bonnes conditions.
- exigeons un réel plan de formation dans le cadre de la transition vers l'électrique

Nom	Prénom	Service ou Entreprise presta	Signature

A signer et à remettre à la descente de la cantine ou à renvoyer à cgt.lardy@renault.com



Age de départ ou durée de cotisation : la peste ou le choléra ?

Le rapport Delevoye « propose » de maintenir un âge légal de départ à 62 ans mais avec un « âge pivot » à 64 ans qui introduit une décote (5%/an) : autrement dit, un **recul de l'âge de la retraite à 64 ans** qui ne dit pas son nom... Pire, le système prévoirait déjà d'adapter cet âge de la retraite en fonction des contraintes financières : une projection donne un « âge pivot » de 65,4 ans pour les salariés nés en 1980.

Mais il y a quelques semaines, « coup de théâtre », le président Macron annonçait qu'il était plus favorable à un allongement de la durée de cotisation plutôt qu'à un recul de l'âge de la retraite... Autrement dit, moins pénaliser ceux qui ont commencé tôt à cotiser et qui n'ont pas eu de carrière « hachée » au détriment de ceux qui ont commencé tard ! Il ne sert à rien de débattre de la peste ou du choléra dans la « grande concertation » préparée pour gagner du temps. **Ce qui va compter, c'est la mobilisation du plus grand nombre, jeunes, salariés et retraités.**

Discutons-en ensemble, organisons-nous pour nous préparer à riposter.

La CGT appelle à une journée de grève et de manifestation le 24 sept. Il faut que cette journée soit le point de départ d'une mobilisation ample et forte.

**Faisons grève et manifestons pour nos retraites
Mardi 24 sept - 14h République (CGT-Solidaires)**

RDV à 12h45 devant le CE pour départ collectif - Inscription par mail : cgt.lardy@renault.com

UGICT Ingénierie Lardy
Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens

Réforme des retraites : tous perdants, conclut un collectif d'experts

Article Le Parisien 05/09/2019

Des experts anonymes ont comparé la situation avant-après réforme, en calculant les effets sur deux générations parents-enfants. Ils dénoncent les simulations «biaisées» du gouvernement.

D'après le collectif d'experts, le nouveau système conduirait à une baisse entre 15 et 23% du montant des retraites !

« Selon nos révélations du 25 juillet, un collectif « reformesdesretraites.fr » composé d'économistes, d'experts et de fonctionnaires a décortiqué les 9 cas types [du rapport Delevoye]. Et a dénoncé « une entourloupe » dans les calculs : des « comparaisons truquées » selon eux, car les simulations ont été effectuées sur une base de 44,3 ans de durée de cotisations et non de 43 ans en vigueur dans le système actuel. »

Les simulations du collectif Réformedesretraites.fr

Le Parisien

Avant / après la réforme Macron

SYSTÈME ACTUEL

Départ à la retraite en 2025

Début de carrière :

22 ans

Carrière :

continue

Retraite :

64 ans

SYSTÈME MACRON

Départ en retraite en 2054*

Mathieu, né en 1961



SALARIÉ
NON CADRE DU PRIVÉ
Pension, en % du dernier salaire

72,5%

55,8%



Son fils, Mathias né en 1990

Marie, née en 1961



FONCTIONNAIRE DE CATÉGORIE B
(secrétaire d'administration)
Pension, en % du dernier salaire

64,1%

54,4%



Sa fille, Maryam née en 1990

Jules, né en 1961



EMPLOYÉ AU SMIC
Pension, en % du dernier salaire

81,6%

64,8%



Son fils, Julien né en 1990

* Pour avoir la même pension que leurs parents, leurs enfants devront partir plus tard, jusqu'à 3 ans et demi pour Julien, l'employé au smic.

SOURCE : COR ET COLLECTIF REFORMESRETRAITES.FR LP/INFOGRAPHIE.